

**Caractéristiques de la baignade**

Nom de la baignade : Lac du Crès  
 Commune : Le Crès  
 Département : Hérault (34)  
 Région : Languedoc Roussillon  
 Personne responsable de l'eau de baignade : M. le Maire -  
 Mairie du Crès : 04 67 87 48 00  
 Numéro d'astreinte : 06 09 55 47 43  
 (à contacter en cas de problème de pollution)  
 Période d'ouverture : 1er juillet - 31 août  
 Heures de surveillance : 13h - 19h  
 Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 200 personnes (estimé)

**Schéma de la zone de baignade**



**Historique de la qualité de l'eau de baignade**

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années présentés par ordre chronologique décroissant :

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
2007	macroalgues (hors zone de baignade)	Niveau du lac trop bas	non

**Carte de la zone d'étude**



**Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion**

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions	
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction de pollution
<b>Pas de sources de pollution avérées actuellement. Les sources listées ci-dessous ont été identifiées comme pouvant générer des pollutions accidentelles ou épisodiques</b>						
Assainissement non collectif	-	30m	Contrôle des installations - constatation d'une altération du dispositif			
Assainissement non collectif	-	230m	Contrôle des installations - constatation d'une altération du dispositif			Raccordement prévu au réseau d'assainissement
Déchetterie	-	330m	Surveillance des employés de la déchetterie	Appel des services techniques de la Mairie Fermeture préventive de la zone de baignade Analyses d'eau Réouverture de la zone de baignade après retour à la normale		Mise aux normes de la déchetterie
Présence épisodique d'algues	-	quelques mètres	Surveillance visuelle d'une éventuelle prolifération	Appel des services techniques de la Mairie Faucardage/produit anti algues si phytoplancton Evacuation des algues coupées	Pas d'apports d'engrais autour du lac	
Canards, ragondins	-	quelques mètres	Surveillance visuelle d'une éventuelle prolifération			Piéguage